



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-troisième session

Vienne, 2-6 mars 2020

Projet de rapport

Rapporteur : Emmanuel Nweke (Nigéria)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À sa 5^e séance, le 3 mars 2020, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2020/2-E/CN.15/2020/2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2020/3-E/CN.15/2020/3](#)) ;

c) Note du Secrétariat sur l'avant-projet de plan-programme pour 2021 et d'information sur la performance pour 2019 ([E/CN.7/2020/13-E/CN.15/2020/15](#)).

3. Le Directeur de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fait une déclaration liminaire.



4. Le représentant de l'Espagne, en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, a rendu compte des délibérations du groupe de travail.

5. Des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, du Japon, de la Chine, de la Suisse, du Brésil et du Mexique.

Délibérations

6. Plusieurs orateurs ont salué les travaux effectués par le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer la coopération et la confiance avec les États Membres. Il a été noté que le groupe de travail constituait un cadre utile à la conduite régulière de consultations et de discussions, notamment sur des questions touchant à la planification des programmes de l'ONUDC, à la mise en œuvre des programmes thématiques mondiaux, régionaux et de pays ainsi qu'à des aspects financiers, administratifs et autres.

7. Un certain nombre d'orateurs se sont dits préoccupés par la diminution des fonds destinés à des fins générales, soulignant que, malgré les efforts déployés par l'ONUDC pour établir des partenariats de financement ne faisant pas appel aux sources traditionnelles, la réduction des fonds non préaffectés rendait toujours difficile pour l'Office de s'acquitter de son mandat et de continuer de fournir une assistance technique, en particulier aux pays en développement.

8. L'ONUDC a été encouragé à maintenir un dialogue étroit avec les États Membres et à faire preuve d'une plus grande transparence et d'un plus grand pragmatisme dans l'établissement de son budget. Plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que la gestion des ressources devait se faire de manière ouverte et transparente ; ils ont invité l'ONUDC à adopter un processus décisionnel plus clair s'agissant de la répartition des fonds d'appui aux programmes, soulignant que ces fonds devaient être utilisés de façon plus efficace, plus souple, plus large et plus transparente, au siège et hors siège, notamment pour assurer la présence de l'Office sur le terrain partout dans le monde.

9. Plusieurs orateurs ont salué les efforts que l'ONUDC continuait de faire pour parvenir à la parité des genres et à l'équilibre géographique dans ses effectifs, compte tenu de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, comme le Directeur exécutif l'avait exposé dans son rapport sur la représentation équilibrée des genres et la représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17](#)). L'accent a été mis sur l'importance de poursuivre et d'actualiser la stratégie de gestion prévisionnelle des besoins en personnel de l'Office de façon à atteindre la parité des genres. Nombre d'orateurs, préoccupés par la représentation géographique actuelle au sein des effectifs de l'Office, ont exhorté celui-ci à continuer d'améliorer la représentation des pays, sous-régions et régions sous-représentées, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et à faire état des progrès accomplis à cet égard.

10. Plusieurs intervenants se sont dits favorables à ce que l'ONUDC renforce sa collaboration sur le terrain avec le système des Nations Unies pour le développement ; ils ont encouragé l'Office à rester pleinement engagé tant dans la réforme dudit système que dans celle de la gestion de l'ONU, en veillant notamment à ce que ses bureaux extérieurs soient bien intégrés dans les équipes de pays des Nations Unies et puissent apporter une contribution efficace à leurs travaux.

11. Certains orateurs ont salué les efforts déployés par l'ONUDC pour s'aligner sur les processus de réforme de l'ONU et considéré comme une bonne pratique la mise en place concluante, en 2019, de « moyens supplémentaires » dans les pays et les domaines d'activité prioritaires. Les intervenants ont en outre encouragé l'ONUDC à faire le nécessaire pour être effectivement intégré dans les équipes de pays des Nations Unies placées sous la direction des coordonnateurs résidents, tout en continuant de recevoir des orientations du siège, de faire l'objet de contrôles de sa part et de lui rendre des comptes.

12. En ce qui concerne la cohérence au sein du système des Nations Unies, un orateur s'est félicité de l'adoption de la position commune dudit système sur les questions relatives aux drogues et a demandé la tenue régulière de réunions d'information sur les travaux de l'équipe spéciale dirigée par l'ONUDC. Un autre a salué la participation accrue des entités et organismes compétents des Nations Unies aux travaux de la Commission des stupéfiants.
